Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) PNE - COMPLEMENT à l'autorisation 248/2020 modifiée du 16/07/2020

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29/07/20	Les Borels	Vallon de Val Estreche	1			Acheminement 1 Cabane pastorale
29/07/20	La Chapelle en Valgo	Vallon de la Beranne	1			Idem

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU CHEF DE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **248b / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **28/07 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB Tel : 06.16.80.20.19

Aéronef (type couleur immatriculation) Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG

Bénéficiaire (nom + téléphone) Société SATP - Les Foulons - 05260 - ST JEAN ST NICOLAS / 04.65.03.08.32

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
27/07/20	Prapic	Vallon de Prafoura	6		1	Construction Cabane Pastorale
29/07/20	Prapic	Vallon de Prafoura	5			Idem
27/07	Vallon de l'Ubac Archinard	Vallon de Barle Archinard		2		Déplacement d'une cabane à loups pour le parc + 1 Berger éleveur

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 248 / 2020 Modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 16/07 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND